

89

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

48767

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Acquisition du centre d'incendie et de secours de Corps-Nuds

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1311-19 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la convention de partenariat relative à l'exercice de la compétence patrimoniale signée le 1^{er} mars 2011 entre le service départemental d'incendie et de secours et le Département, et ses avenants des 17 décembre 2020 et 15 décembre 2022 ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale du 24 novembre 2023 ;

Expose :

Le centre d'incendie et de secours de Corps-Nuds a été construit en 2009 sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est situé 34, bd François Mitterrand à Corps-Nuds, sur la parcelle cadastrée section YB 294, d'une superficie de 3 743 m².

Les locaux du centre d'incendie et de secours présentent une surface bâtie de 310 m², et sont mis à disposition du service départemental d'incendie et de secours moyennant un loyer annuel de 34.909,37 euros. Ce centre d'incendie et de secours est en bon état et répond bien aux besoins fonctionnels des sapeurs-pompiers. Le pôle d'évaluation domaniale l'a évalué le 23 novembre 2023 à 326 000 euros assorti d'une marge d'appréciation de 10 % (avis joint en annexe).

Par convention du 1^{er} mars 2011, le Département assure la gestion du patrimoine et la maîtrise d'ouvrage des travaux immobiliers pour le compte du service départemental d'incendie et de secours. En outre, conformément à l'article L. 1311-19 du code général des collectivités territoriales, le Département peut se porter acquéreur des bâtiments destinés à être mis à disposition des services d'incendie et de secours. C'est à ce titre que le Département a sollicité le transfert en pleine propriété du centre d'incendie et de secours de Corps-Nuds.

Après négociation, l'acquisition de ce centre d'incendie et de secours est proposée au prix de 441 100 euros, étant par ailleurs noté que le service départemental d'incendie et de secours versera l'intégralité du loyer dû au titre de l'année 2024. Au total, la commune de Corps-Nuds percevra donc un montant de 476 009,37 euros à l'occasion de ce transfert de propriété.

La commune de Corps-Nuds a bénéficié d'une subvention du Département de 286 200 euros pour la construction de ce centre d'incendie et de secours, via la 1^{ère} génération des contrats de territoire. La commune avait alors opté pour la modalité suivante : subvention annuelle de 6 % du coût HT de construction (soit 9 540 euros) sur une période de 30 ans. A ce jour, la commune de Corps-Nuds a perçu 143 100 euros sur le total accordé, et il a été acté qu'un montant de 66 788 euros lui sera versé au titre du contrat de territoire 2023 - 2028.

Le plan de financement proposé pour le transfert de propriété de ce centre d'incendie et de secours est donc le suivant :

- 374 312 euros au titre de l'acquisition du centre d'incendie et de secours ;
- 66 788 euros au titre de la subvention contrat de territoire 2023 - 2028 ;
- 34 909,37 euros au titre du loyer 2024 versé par le service départemental d'incendie et de secours, qui restera acquis pour la totalité à la commune de Corps-Nuds.

Cette acquisition permettra au service départemental d'incendie et de secours d'économiser le montant des loyers dont il aurait dû s'acquitter d'ici la fin de la convention de mise à disposition en 2039, soit un montant total de près de 518 000 euros.

Cette acquisition est confiée à l'office notarial Notaren de Corps-Nuds. Les frais d'acte, à la charge du Département, sont estimés à 5 000 euros.

Décide :

- d'acquérir le centre d'incendie et de secours de Corps-Nuds construit sur la parcelle cadastrée YB 294 d'une superficie de 3 743 m², situé 34, bd François Mitterrand à Corps-Nuds au prix de 441 100 euros, dont 66 788 euros seront versés au titre du « contrat de territoire 2023 - 2028 », étant noté par ailleurs que le service départemental d'incendie et de secours versera l'intégralité du loyer 2024 qu'il doit à la commune au titre de l'année 2024 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document et tout acte relatif à cette acquisition, dont la rédaction est confiée à l'office notarial Notaren situé à Corps-Nuds.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242782

Pour extrait conforme